



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

16 MAI 1978

**Budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1978**

— SECTEUR SANTE PUBLIQUE ET FAMILLE —

AMENDEMENT

PROPOSE PAR M. L. BERNARD ET CONSORTS

TABLEAU (p. 5)

TITRE I

Dépenses courantes

PARTIE I

Enseignement

SECTION 31

ART. 12.43. — *Dépenses en matière d'inspection médicale scolaire.*

Réduire la quotité bruxelloise de 2 millions : soit à 58 millions.

Réduire par conséquent le crédit total du même montant : soit à 312,1 millions.

Justification

L'augmentation que le projet de budget 1978 propose est de 13,2 p.c. et est justifiée par la hausse de l'indice des prix. Une hausse de 10 p.c. permettra de subvenir aux besoins. Une augmentation d'un montant correspondant à cette réduction sera proposée au budget contenant la dotation de la Commission française de la Culture de l'agglomération de Bruxelles.

L. BERNARD.
A. DEGROEVE.
A. LAGASSE.
G. BRASSEUR.